



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Accidents

Question écrite n° 2763

Texte de la question

M Michel Pelchat demande à M le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux, de bien vouloir l'informer du nombre des accidents de la route survenus durant les grandes vacances 1988, la répartition de ce chiffre selon les critères de gravité et l'évolution de ces chiffres par rapport à l'année précédente.

Texte de la réponse

Reponse. - Au cours des deux mois d'été, on a constaté une stabilité des nombres d'accidents corporels (29 129, soit plus 13 ou plus 0,04 p100) et de blessés (42 500, soit plus 117 ou plus 0,3 p 100) mais une augmentation du nombre de tués (1 993, soit plus 106 ou plus 5,6 p 100), ce qui traduit une augmentation de la gravité des accidents corporels. Ce bilan global ne traduit pas le renversement de tendance qui s'est opéré entre les mois de juillet et d'août, à la suite de l'action vigoureuse du Gouvernement. Juillet 1988, avec tous ses indicateurs en hausse par rapport à juillet 1987 (15 975 accidents corporels, soit, plus 842 ou 5,6 p 100) ; 1 087 tués, soit plus 138, soit plus 14,5 p 100 et 23 247 blessés, soit plus 1 505 ou plus 6,9 p 100) suivait la tendance observée depuis le début de l'année. Août 1988 a vu tous ses indicateurs en baisse par rapport à août 1987 (13 154 accidents corporels, soit moins 829 ou moins 5,9 p 100 ; 906 tués, soit moins 32 ou moins 3,4 p 100, et 19 258 blessés, soit moins 1 388 ou moins 6,7 p 100) : il faut remonter en 1956 pour trouver un bilan du mois d'août moins élevé (886 morts), alors que la circulation a été multipliée par quatre. Voir tableau dans le JO no 07 (année 1989). Voir tableau dans le JO no 07 (année 1989). Voir tableau dans le JO no 07 (année 1989).

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2763

Rubrique : Circulation routière

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2582